



Frontaliers ?

Venez participer au  
**recensement des  
frontaliers**

avant le 30 septembre 2019



Renseignements à l'accueil de la Mairie ou au 04.50.43.62.18

Ou à l'adresse suivante : [accueil@mairie-archamps.fr](mailto:accueil@mairie-archamps.fr)

- ✓ Simple
- ✓ Rapide
- ✓ Pas d'incidence sur vos impôts
- ✓ Un investissement pour la Commune

# RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

coupon à déposer dans VOTRE MAIRIE

Le fond frontalier,  
c'est quoi ?



Le fond frontalier permet à la Commune de **maintenir certains services utilisés par tous**. En effet, un frontalier déclaré représente un investissement pour les Communes du Genevois qui se développent rapidement et qui assurent des services (écoles, mobilité, activités sportives et culturelles...).



Comment ?

Il vous suffit de vous rendre en Mairie pour remplir le formulaire des travailleurs frontaliers pour informer la Commune que vous êtes frontaliers et que vous y résidez. Cette déclaration est simple, rapide, ne vous coûte rien et n'a **aucune incidence sur vos impôts !**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Nom et adresse de l'employeur :

Je suis Suisse (dans ce cas, vous n'avez pas à remplir les lignes ci-dessous)

Numéro de la carte frontalier (permis G) :

Date de délivrance :

Le .....

Signature

